

Conclusion

Les dispositions du chapitre consacré aux marchés publics élargissent les débouchés offerts aux fournisseurs canadiens et américains. Les entreprises qui cherchent à croître auront accès à un marché élargi, davantage ouvert à la concurrence. Ce chapitre offre également à tous une chance égale de soumissionner, il requiert l'établissement de critères bien définis pour l'évaluation des soumissions et il élargit l'accès à l'information sur l'attribution des contrats. Il prévoit également une procédure équitable pour la contestation relative aux offres de marchés publics. Compte tenu de ces mesures, il prévoit également une transparence unique en son genre dans les annales des approvisionnements, offrant une plus grande certitude dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Le chapitre sur les marchés publics jette les bases d'une future libéralisation multilatérale des marchés publics. Le Canada et les États-Unis se sont engagés à étendre les dispositions du Code du GATT relatif

aux marchés publics. Le fait que les parties aient accepté, dans ce chapitre, de négocier de nouvelles améliorations à l'Accord bilatéral dans l'année qui suivra la fin des négociations multilatérales du GATT, ajoute encore aux avantages que les entreprises canadiennes et américaines tireront des dispositions de ce chapitre.

Enfin, le chapitre sur les marchés publics permettra aux fournisseurs canadiens désireux de faire affaire avec le gouvernement des États-Unis de travailler dans un contexte plus stable et prévisible. S'ils savent se montrer concurrentiels et acquièrent une bonne connaissance du système d'approvisionnement, ils pourront s'arroger une part des marchés publics américains.